

Communiqué de la Direction

Ce n'est pas à la légère ni de gaieté de cœur que la direction a pris la décision de mettre à pied (à titre conservatoire) Serge Mercier, élu SNJ, en vue d'un licenciement pour faute grave. Mais nous ne pouvons cautionner des méthodes scandaleuses et un comportement méprisant, honteux, vis-à-vis de notre journal.

Dans une entreprise, tout le monde, fût-il dirigeant ou élu syndical, est tenu de respecter les règles du « vivre ensemble » mais aussi et surtout les lois de République. M. Mercier les a enfreintes gravement en enregistrant le dernier conseil d'administration de « La Provence », ce qui est totalement illégal comme le stipule l'article L225-37 du Code du Commerce : *« Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil d'administration. »*

Ce n'est pas tout. Sur les agissements de ce genre, l'article 226-1 du Code pénal est sans appel : *« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à la vie privée d'autrui en captant, enregistrant ou transmettant sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel. »*

Pour l'heure, nous n'entendons pas porter cette affaire au pénal. Nous la mettons simplement entre les mains de l'Inspection du Travail. Mais nous ne pouvons rester inerte devant ce comportement inadmissible qui a au demeurant outré les commissaires aux comptes de « La Provence », attachés aux règles de la confidentialité et pas habitués à ce type de procédé. Personne n'est au-dessus des lois.

Ces dernières années, « La Provence » a été l'objet d'une violente campagne de dénigrement orchestrée par un site et reprise avec complaisance par ses relais dans les médias. Il y avait dedans un peu de vrai pour habiller beaucoup de mensonges, calomnies, diffamations, le but étant de pousser l'entreprise à la liquidation judiciaire, ce qui aurait été une catastrophe pour tous ses salariés.

Nous souhaitons que tout le monde, à « La Provence, » puisse travailler dans la confiance, le respect mutuel : ceux-ci sont bafoués dans une entreprise où, jusque dans les plus hautes instances, les uns peuvent enregistrer les autres à leur insu sans avoir répondu de leurs actes.

Jean-Christophe SERFATI
Président-Directeur Général